

Séance du 17 juin 2011

L'an deux mil onze, le dix sept juin à dix neuf heures quinze, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la Mairie de GIZEUX sous la présidence de M. Thierry BEAUPIED, Maire.

Présents : Patrick NEVOIT - Joël PERROUX - Géraud de LAFFON - Marylène LOISEAUX - Patrick ROBINEAU - Odette RENOUX - Jean-Pierre DEVERS - Katia BEAUFILS - Jacques BRUERE (absent pour l'élection des délégués aux élections sénatoriales) - Mireille BEAUPIED.

Le compte-rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

Elections sénatoriales - élection des délégués :

Le Conseil Municipal procède à l'élection des délégués (1 titulaire et 3 suppléants) appelés à voter lors des élections sénatoriales.

Cette élection est organisée selon la réglementation en vigueur.

Ont été élus :

- délégué titulaire - 1^{er} tour :

votants 10 - bulletin blanc : 1 Thierry BEAUPIED : 9 voix : élu

- délégués suppléants - 1^{er} tour :

Votants 10 - bulletin blanc : 1

Joël PERROUX 9 voix : élu

Patrick NEVOIT 9 voix : élu

Géraud de LAFFON 9 voix : élu

Communauté de Communes - délégués aux commissions de travail :

A la demande de la Communauté de Communes du Pays de Bourgueil, le Conseil Municipal désigne ses délégués appelés à participer à des commissions de travail.

- Commission chargée d'étudier la fusion des syndicats d'eau et d'assainissement :

Ont été désignés : Joël PERROUX - Jacques BRUERE

- Commission « risques naturels majeurs »

Ont été désignés : Patrick NEVOIT - Géraud de LAFFON

Attribution de la N.B.I. :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, par convention entre les Communes et le SIAEPA de la Vallée du Changeon, ce sont les agents des services techniques de GIZEUX et CONTINVOIR qui assurent à tour de rôle la maintenance des postes de relevage et de la station d'épuration des deux communes. Ces tâches ont débuté au 1^{er} juillet 2009.

S'agissant de nouvelles tâches non prévues dans les tâches initiales confiées aux 2 agents techniques, elles ouvrent droit au versement de la N.B.I (Nouvelle Bonification Indiciaire).

Le Conseil Municipal décide donc de verser à compter du 1^{er} juillet 2009 la N.B.I (10 points) à M. Patrick PONTONNIER et M. Pascal RUGEN.

En ce qui concerne la période du 1^{er} juillet 2009 au 30 juin 2011, le rappel des sommes dues sera versé avec la paye du mois de juillet 2011.

Vente de l'ancien local technique :

Pour faire suite à sa délibération en date du 05 avril 2011 concernant la vente de l'ancien local technique situé rue des écoles à M. Patrick ROBIN, le Conseil Municipal précise que le local technique est vendu avec une partie de la parcelle communale cadastrée ZI 65 (la limite sera définie par une ligne droite en alignement de l'angle de la parcelle ZI 66 jusqu'à la rue)

Banquet du 14 juillet :

Le Conseil Municipal choisit le menu qui sera servi lors du banquet du 14 juillet (banquet des aînés)

Fleurissement du bourg :

Le Conseil Municipal décide de confier à M. Bigarré, horticulteur à Bourgueil, l'étude du fleurissement du bourg.